

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 5 mars 2020, 12H15, SALLE B41, Bâtiment principal

Présent-e-s :

Présidente : Ellen Hertz

Membres : Théophile Boucard, François Bourquin, Annik Dubied, Claudine Faehndrich, Pascal Felber, Laurent Gobat, Adrian Holzer, Edith Joseph, Daniel Kraus (en remplacement de Blaise Carron (doyen)), André Kuhn, Philippe Lamb, Gilles Lauener, Robin Lüchinger, Pascal Mahon, Pierre-Alain Mariaux, Sergio Rasmann, Carolina Salva Lopez, Patrick Vincent

Membres du Rectorat
(voix consultatives): Jean-Marie Grether, Olivier Guillod, Daniel Schulthess, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Kaltrina Alushaj, Allison Beretta, Blaise Carron, Léa Farine, Giona Francesco Preisig, Fiona Silva Vicente

Membres du Rectorat
(voix consultatives) : Felix Kessler

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Accueil et information
 - a. Rencontre CU-AU le 24 mars 2020 de 11h00 à 13h45 (avec collation)
2. Invitation : Prof. Christine Guy-Ecabert du comité de l'APUniNE (Association des Professeur-e-s de l'UniNE)
 - a. Brève présentation de l'APUniNE
 - b. Discussion sur collaboration possible APUniNE – AU autour de la relève académique
3. Approbations :
 - a. De l'ordre du jour
 - b. Du PV de la séance du 28 novembre 2019
4. Initiative UDC : Discussion et vote sur la question suivante : l'AU souhaite-elle se joindre à la prise de position du Conseil de l'Université ?
5. Présentation et discussion du Contrat de prestations
6. Communications du Rectorat
7. Rôle de l'AU - suite de la discussion du 28.11.2019
8. Divers

Procès-verbal

1. Accueil et information

Ellen Hertz (EH) souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle annonce quelques informations brèves :

- L'AU a été consultée par le Rectorat (ainsi que tous les autres organes de l'UniNE) concernant le plan de réaménagement du Parc des Jeunes-Rives soumis par la Ville. Le Bureau a décidé de ne pas donner suite à cette consultation, estimant que l'AU n'était pas concernée en tant qu'organe.
- Le Rectorat a aussi demandé à l'AU de constituer un comité pilotage (COFIL) pour la procédure d'accréditation. EH a contacté les membres de l'AU. *In fine*, l'AU propose 4 participant-e-s pour le COFIL (1 pour chaque corps): Carolina Salva Lopez, Laurent Gobat, Allison Beretta et Salome Alvarez. Ils sont remerciés pour leur implication.
- Léa Farine, excusée aujourd'hui, souhaite partager le message suivant : le corps intermédiaire (CI) réfléchit à une prise de position par rapport à une lettre publiée dans *Le Temps* et qui porte sur la précarité de la relève. Elle nous présentera prochainement comment le CI a réfléchi à ce problème.
- Rencontre CU-AU le 24 mars 2020 de 11h00 à 13h45 (avec collation). Cette rencontre aura lieu prochainement. Le lieu reste à confirmer. EH rencontrera la semaine prochaine M. Didier Berberat, Président du CU, afin de fixer les sujets à discuter lors de cette rencontre. Une sortie plus amicale sera organisée en septembre 2020.

2. Invitation : Prof. Christine Guy-Ecabert du comité de l'APUniNE (Association des Professeur-e-s de l'UniNE)

a. Brève présentation de l'APUniNE

Du Sénat à l'ApuniNE : l'ancien Sénat était une plateforme d'échange entre les professeur.e.s (en activité et à la retraite) des différentes facultés. Cet organe s'est transformé en association en 2017. Les membres qui la composent (env. 80) sont issus du corps professoral (PO, PA, profs émérites, profs titulaires, MER, chargé-e-s de cours).

Résumé des buts statutaires

- But récréatif : se rencontrer et débattre
- But corporatiste : défendre l'intérêt de ses membres
- Bien commun : débattre des enjeux auxquels l'UniNE est confrontée et formuler le cas échéant des prises de position.

Concrétisation des buts à travers les activités

- Information des membres : conférences, débats, visites culturelles
- Rôle d'intermédiaire :
 - Entre le corps professoral et le Rectorat (par exemple nouvelles procédures d'évaluation)
 - Entre le corps professoral et l'administration (par exemple projet de réduction des émissions de CO² lors de voyages en avion, écriture inclusive, Bureau qualité)

b. Préoccupations actuelles de l'APUniNE Politique de la relève académique

Nous avons reçu en annexe une Conférence de D. Arlettaz, ancien recteur de l'Université de Lausanne, « Les enjeux de la relève universitaire 2018 ». Voir les questions ci-après lors de la discussion.

Liberté de la recherche

2 conférences sur ce thème ont eu lieu dernièrement :

- Prof. Denis Mazeaud, Université de Paris 2 : « Les procédures bâillons »
- Prof. Franciska Krings (UniL), présidente du Comité de conformité du FNS : « Conflits d'intérêts dans la sélection des chercheurs »

Difficulté d'une association à mobiliser les membres et la communauté universitaire.

La participation concerne essentiellement les professeurs honoraires et émérites, c'est une bonne manière de garder le contact, mais cela pose le problème de l'investissement des membres de la communauté universitaire dans l'intérêt public. Ce problème se retrouve dans toutes les associations universitaires et au-delà (par exemple FEN, ACINE).

c. Discussion sur collaboration possible APUiNE – AU autour de la relève académique

EH souhaite nourrir le débat autour de la situation de plus en plus préoccupante des doctorant-e-s (cahier des charges trop chargé, attentes élevées en matière de publication, délais trop stricts, mauvais suivi, exigences élevées, procédure compliquées, trop de postes précaires par rapport aux postes académiques stables, etc.). Elle ouvre le débat sur la présentation et les documents distribués.

Le Recteur indique les mesures actuelles prises. Il y a eu beaucoup de discussion entre la conférence du Prof. Arlettaz qui a eu lieu en 2018 et aujourd'hui, notamment avec swissuniversities. Il indique qu'il y a une grande différence entre les assistant-e-s doctorant-e-s et les doctorant-e-s engagé-e-s sur les fonds de tiers. Les assistant-e-s doctorant-e-s ont dans certains instituts plus de tâches que les doctorant-e-s de recherche.

Les règlements de thèse sont très différents d'une université à l'autre et les rectorats travaillent sur leurs améliorations et harmonisation. Par exemple l'UNIBE a introduit un nouveau modèle sur lequel un-e assistant-e est suivi-e au minimum par 2 personnes. Il note que les universités n'ont pas souhaité « scolariser » les formations des doctorant-e-s comme le ferait par exemple les EPF, ce qui n'empêche pas les universités d'offrir un encadrement par les écoles doctorales.

Le FNS joue un rôle important dans le financement des doctorats. Il a fait un nouveau règlement qui est plus souple et remis à jour notamment le temps protégé. Selon le Recteur, ce règlement n'est pas facile à interpréter, surtout en matière de temps de travail entre ce qui relève du travail de thèse et des activités en faveur de l'employeur.

A noter aussi : le financement de la CUSO pour les écoles doctorales va dramatiquement baisser car il y aura des coupures de budget de la Confédération à partir de 2021 pour les universités romandes. Donc nous sommes devant une double pression qui d'un côté entend améliorer l'encadrement à l'exemple de l'UNIBE, mais de l'autre réduit les financements fédéraux et intercantonaux en faveur de la relève. Les règlements du doctorat devront être adaptés, et nous souhaitons aller dans le sens d'une certaine harmonisation pour des raisons d'égalité des chances. L'UniNE travaille sur plusieurs mesures afin de permettre aux doctorant-e-s d'être coaché-e-s par plus d'une personne. Les décanats seront consultés.

Un membre indique que dans certaines branches, les débouchés sont rares. Les professeur-e-s sont évalué-e-s par rapport aux doctorant-e-s qu'ils forment, mais les doctorant-e-s ne trouvent pas de poste en sortant. Ce problème mérite réflexion. La

question suivante se pose : est-ce qu'on souhaite que tous les assistant-e-s fassent une carrière académique ? Il en va de même pour les post-doctorant-e-s. Beaucoup de doctorant-e-s et post-doctorant-e-s effectuent de la recherche pure, donc en diminuant les titres, on diminuerait également la recherche, surtout dans un petit pays comme la Suisse.

En matière d'égalité des chances, EH à l'impression que les femmes s'auto-excluent car elles ne veulent pas devoir entrer à tout prix dans un modèle dit « masculin » et compétitif. Elles veulent faire de la recherche et de l'enseignement, sans vouloir se battre à tout prix. Les professeur-e-s pourraient faire mieux ressortir la qualité au-delà de la quantité.

EH remercie beaucoup la Prof. Guy-Ecabert pour la présentation.

3. Approbations :

a. De l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

b. Du PV de la séance du 28 novembre 2019

Le PV est approuvé.

4. Initiative UDC : Discussion et vote sur la question suivante : l'AU souhaite-elle se joindre à la prise de position du Conseil de l'Université ? (voir annexe 3 : « Initiative UDC CU » – document sous embargo)

Le Bureau a pensé qu'il était important que l'AU prenne position. Un membre trouve que l'AU ne devrait pas donner un avis politique. Il veut par ailleurs que le vote soit fait par bulletin secret. D'autres trouvent qu'au contraire c'est important de faire passer le message. Il avait été reproché au monde académique, par exemple, de ne pas avoir participé au débat public lors du vote du 9 février 2014. Cette question dans ce cas-là touche le monde académique et il est important de se prononcer. D'autres ajoutent qu'on nous le reprochera de toute manière, qu'on prenne ou pas position. Après discussion, l'AU vote sur le principe suivant : l'AU prend position avec le CU contre l'initiative, en faisant confiance à EH afin qu'elle modifie les points suivants pour que le message soit plus clair et plus neutre :

- Pas de mention de l'UDC
- Pas d'appel clair à rejeter le vote
- Rester clair sur les effets négatifs au sujet de la formation, de la recherche et de l'innovation.
- Ne pas mentionner l'UniNE en particulier mais le monde de l'éducation tertiaire.

Résultat de vote par bulletins secrets :

- 17 oui, 1 non et 1 abstention.

EH enverra une proposition de texte corrigé à M. Didier Berberat.

5. Présentation et discussion du Contrat de prestations 2019-2022 (voir annexe 4)

L'AU n'est pas appelée à voter sur ce contrat qui relève du Rectorat et qui a déjà été signé en 2019.

Le Recteur indique que ce contrat devra faire l'objet d'un suivi par l'intermédiaire du CU. Au mois de mai-juin 2020, un premier rapport lui sera soumis. Il y a un budget fixe à distribuer sur les 4 ans.

EH souhaite avoir des détails sur l'objectif 4.5 (provenance des étudiant avec l'objectif que 50% des lycéen-ne-s du canton s'inscrivent à UniNE) car on peut interpréter cet objectif d'une manière négative. Le Recteur indique que la loi prévoit un mécanisme de part variable de la subvention. Le Conseil d'Etat a décidé que cela devait être mis en œuvre dans le contrat. Pour l'heure, en fonction du mode de calcul retenu et qui tient compte de la structure de notre université puisque cela exclut les étudiant-e-s du groupe facultaire 3 (médecine dès la 3^e année), on remplit l'objectif avec une légère marge de 1 ou 2%. L'important pour nous était que les objectifs des deux parties soient alignés sur ce point : l'Etat et l'Université ont tous deux intérêt à ce que nous soyons attractifs.

6. Communications du Rectorat

Covid-19 : le Rectorat suit de près ce que dit l'OFSP et le médecin cantonal et a mis en place une task force pour plus de réactivité. Pour l'instant nous ne sommes pas en train de supprimer les cours, mais on annule les manifestations non-essentielles. On demande aussi aux associations universitaires, qui sont autonomes par rapport à l'institution, d'évaluer la situation au cas par cas. Mais on n'a pas de prise sur les événements qu'elles organisent hors de l'enceinte de l'UniNE. Les manifestations de plus de 500 personnes sont interdites.

On prépare les infrastructures dans la mesure de notre possible si la pandémie devait s'intensifier.

Un membre demande que faire avec les personnes à risque ? Le Recteur indique que tout est sur le site web de l'UniNE « Info coronavirus ».

7. Rôle de l'AU - suite de la discussion du 28.11.2019 (voir annexe 5)

Pas traité.

8. Divers

Un membre étudiant, Robin Lüchinger, revient sur la discussion de la séance précédente au sujet de la santé au travail. Il demande aux membres intéressés de le contacter par e-mail en cas d'intérêt pour le sujet. Pour rappel, cette thématique touche tous les corps. Il propose de réfléchir sur un inventaire d'idées : comment peut-on réagir ? quelles sont les implications que nous pouvons avoir ? Robin fera ensuite un inventaire pour la prochaine séance en mai afin de proposer des idées et discuter de la meilleure manière d'avancer ensemble.

Robin Lüchinger annonce également sa démission de l'AU, car il finit ses études ce semestre. Il passe le flambeau à toute personne intéressée. EH rappelle que cette thématique avait été choisie par l'AU et que toute personne externe, qu'elle fasse ou non partie de l'AU, peut y participer.

EH indique également que la thématique qui est ressortie comme étant la plus urgente de la séance de novembre est l'attractivité de l'UniNE. EH viendra avec des idées plus claires sur ce que nous pouvons approfondir dans une prochaine séance.

Il faudra également s'atteler à la procédure pour le renouvellement de l'AU car, selon les statuts, elle doit être renouvelée en 2021. EH annonce qu'elle ne se représentera pas en 2021, ni comme membre, ni comme présidente.

Prochaine séance le 7 mai 2020.